



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 23 du 13 FEV. 2019

**portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "KORSEC INDUSTRIES" à Basse-Ham.**

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "KORSEC INDUSTRIES" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

A R R Ê T E

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Basse-Ham:

« KORSEC INDUSTRIES » n°57SIS04403.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de Basse-Ham.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Basse-Ham et au Président de la Communauté de Communes THIONVILLE PORTE DE FRANCE.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Basse-Ham et au siège de la Communauté de Communes THIONVILLE PORTE DE FRANCE.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Basse-Ham, le Président de la Communauté de Communes THIONVILLE PORTE DE FRANCE, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU



Identification

Identifiant	57SIS04403
Nom usuel	KORSEC INDUSTRIE
Adresse	Rue du canal à Haute Ham
Lieu-dit	
Département	MOSELLE - 57
Commune principale	BASSE HAM - 57287
Caractéristiques du SIS	La société KORSEC INDUSTRIE a exercé, sur ce site, des activités de récupération et préparation de ferrailles et véhicules hors d'usage qui étaient soumises à autorisation au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les activités ont définitivement cessé en 200 suite au placement de la société en liquidation judiciaire.
Etat technique	Site en cours de cessation d'activité avec pollution évaluée ou traitée
Observations	Le site présente, au niveau des sols, une pollution généralisée en métaux lourds, une pollution aux hydrocarbures totaux au niveau des cuves à fioul dans la partie Sud du site, des pollutions ponctuelles au PCB, BTEX et HAP. Les eaux souterraines sont également impactées par ces mêmes types de composés.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	57.0091	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=57.0091

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	933724.0 , 6924366.0 (Lambert 93)
Superficie totale	164556 m ²
Perimètre total	4435 m

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2019 DCAT-BEPE- 23 du 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le secrétaire Général


Olivier DELCAYROU

Liste parcellaire cadastral

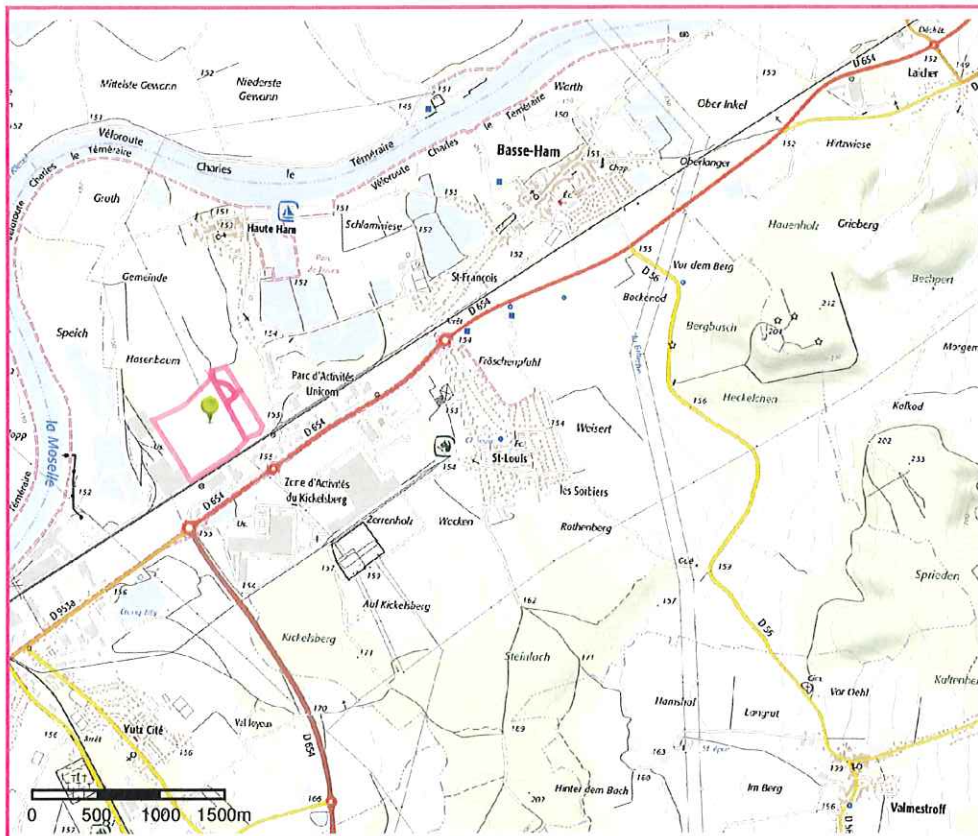
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BASSE HAM	23	487	10/10/2017
BASSE HAM	23	486	10/10/2017
BASSE HAM	23	485	10/10/2017
BASSE HAM	31	169	10/10/2017
BASSE HAM	23	391	10/10/2017
BASSE HAM	23	192	10/10/2017
BASSE HAM	23	211	10/10/2017

Documents

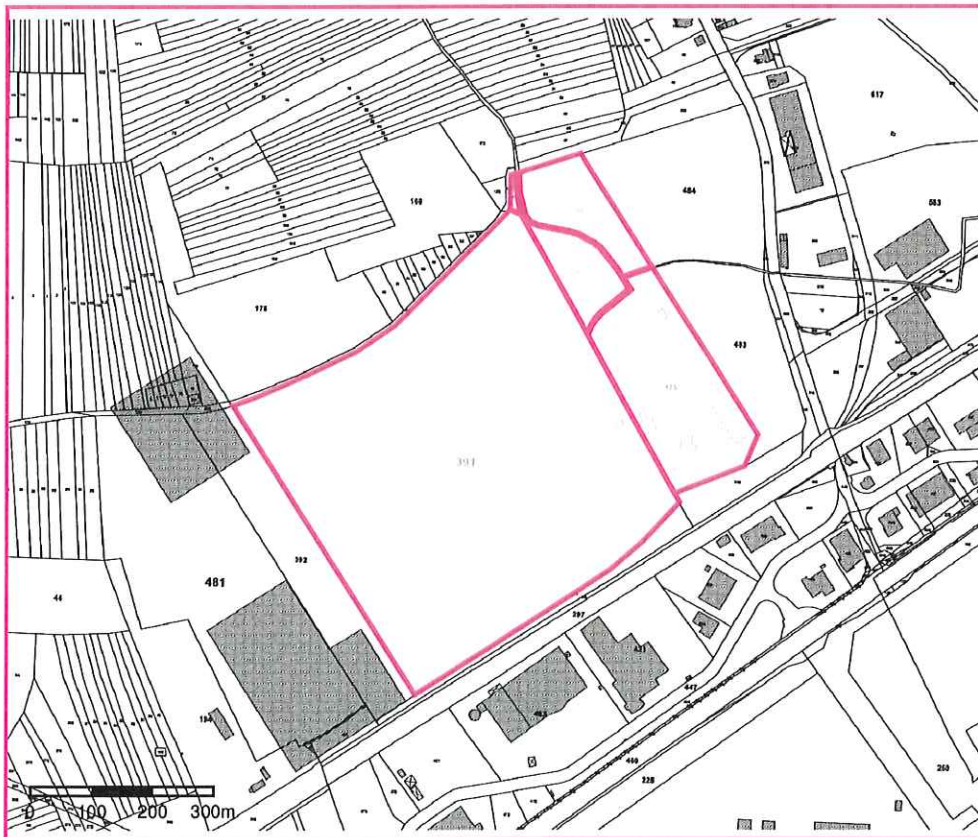
Titre	Commentaire	Diffusé
Plan 57.0091, 57.0209		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 57SIS04403



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 57SIS04403

